

Éditeur de texte Moodle: ajout de vidéos par les étudiant·e·s

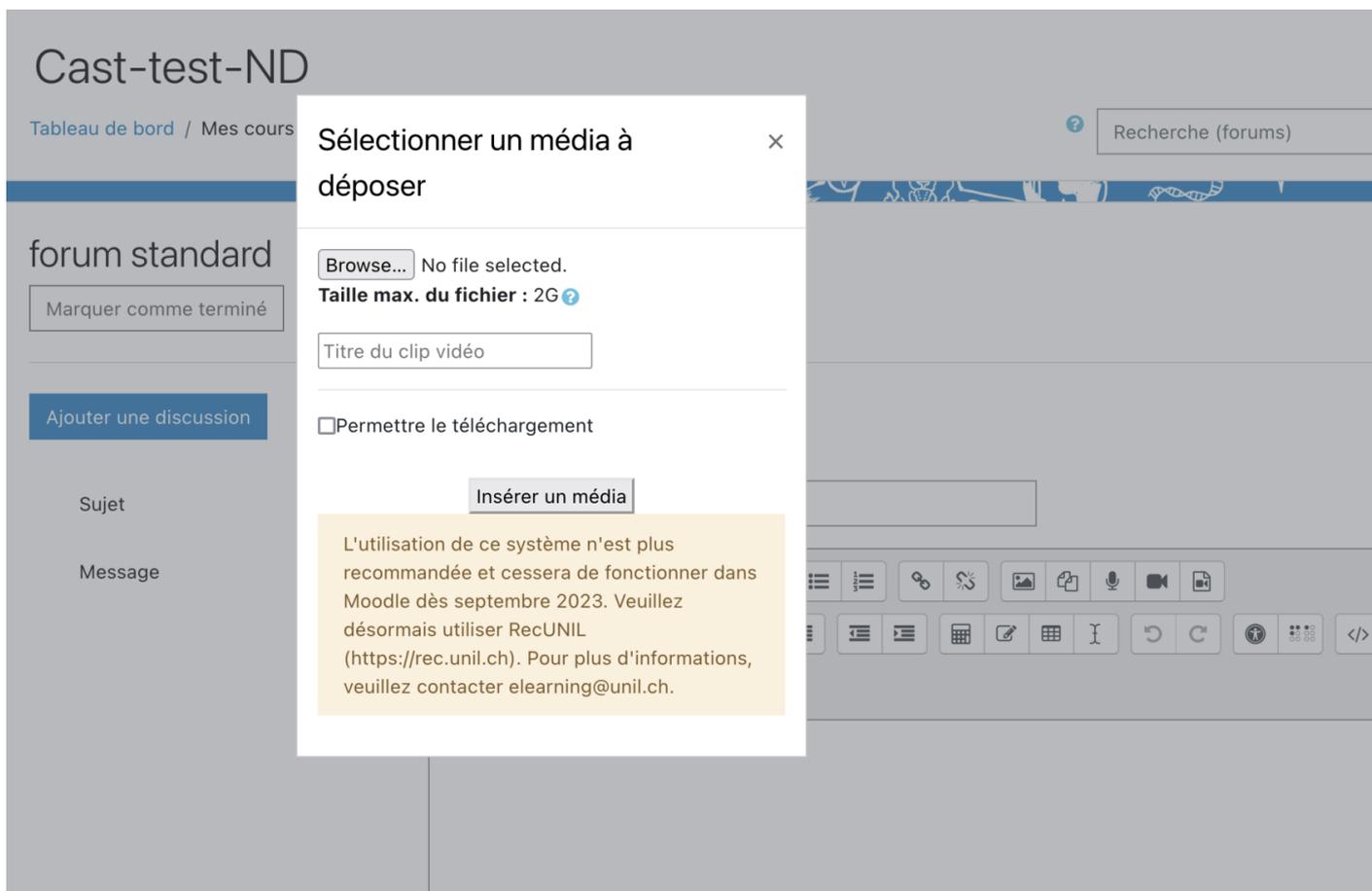
L'éditeur de texte Moodle permet aux étudiant·e·s d'ajouter divers types de médias, dont des clips et des vidéos. Ces clips et vidéos ont été, jusqu'ici, stockés sur Moodle, alourdissant le système. De plus, ce système devient obsolète devant les autres services numériques offerts.

Dès septembre 2023, cette solution va être remplacée par la solution RecUNIL. Cette dernière permettra le stockage de médias plus conséquents (+ de 2 Go) sur la plateforme RecUNIL. Cet article vous propose de passer sur les principaux changements, tant pour les étudiant·e·s, que pour les enseignant·e·s.

Situation au printemps 2023

Jusqu'à présent, les étudiant·e·s pouvaient ajouter des fichiers vidéos jusqu'à une capacité de 2 Go sur Moodle en cliquant sur l'icône caméra dans l'éditeur de texte : 

Cette option est présente dans les activités où l'éditeur de texte est disponible (forum, devoir, journal d'apprentissage, etc...).



Cependant, ce système est en voie de devenir obsolète et c'est pourquoi une nouvelle solution a été mise en place, qui permet aux utilisateurs·trices de charger des fichiers vidéos sur Moodle via la plateforme RecUNIL. La transition entre les deux systèmes se fera en plusieurs étapes. Dès septembre 2023, la solution actuelle ne sera plus disponible et les médias devront être déposés via le nouveau système (voir ci-dessous).

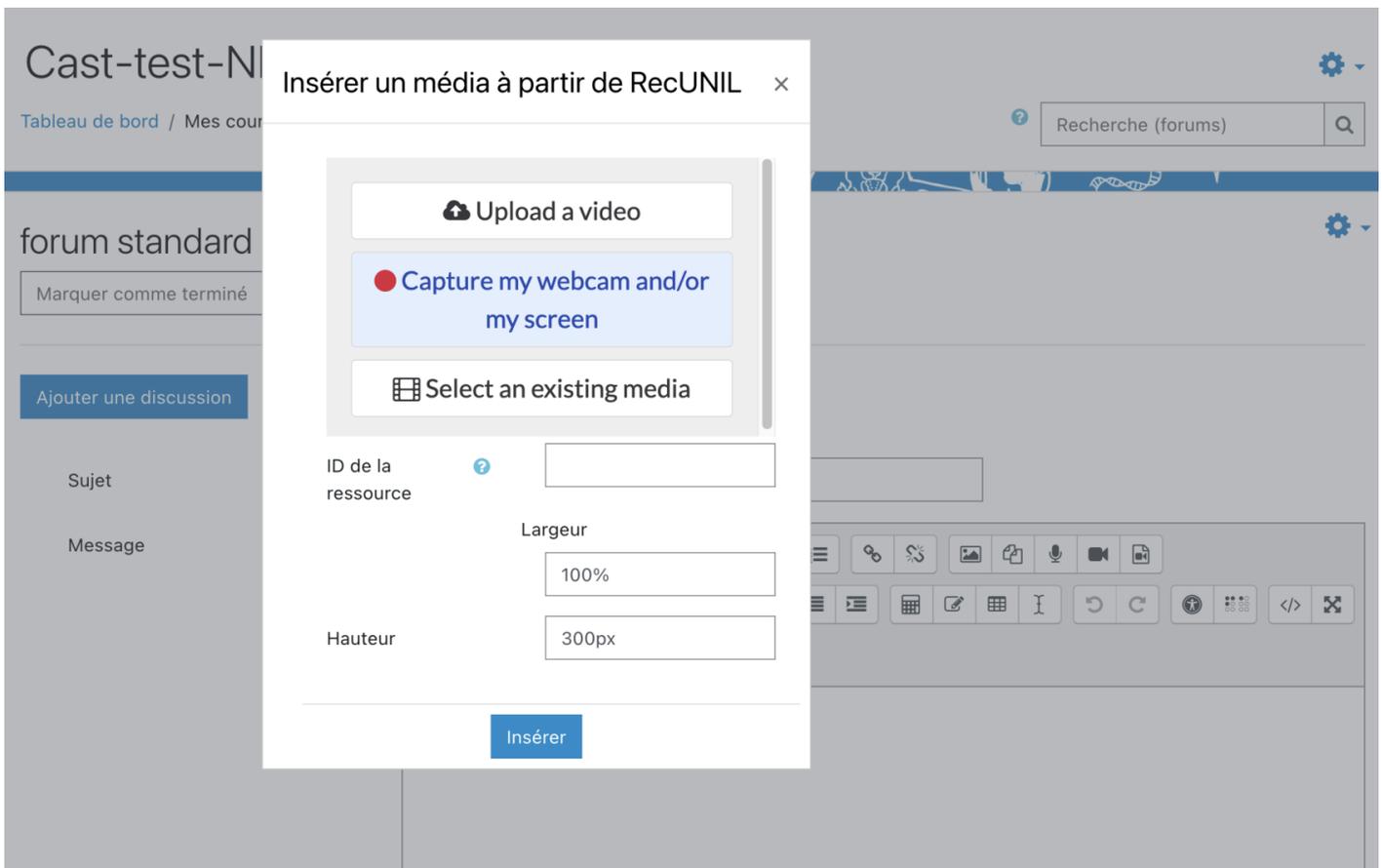
Notez que les vidéos qui ont été déposées jusque là par le biais du système existant resteront accessibles sur Moodle pour une durée d'au moins une année (jusqu'en été 2024).

Dès juillet 2023 - bouton RecUNIL

Un nouveau système permettra d'effectuer de manière plus flexible des opérations similaires et aura notamment l'avantage de permettre de déposer des fichiers de taille plus importante.

Dans ce système, un nouveau bouton sera disponible dans l'éditeur de texte, reconnaissable à cette icône : 

Ce bouton mènera à une boîte de dialogue où l'étudiant·e aura plusieurs possibilités pour ajouter un contenu.



Comme précédemment, les enseignant·e·s devront s'assurer de choisir une activité qui compte avec un éditeur de texte.

Trois possibilités s'offrent à l'étudiant·e.

1. Télécharger un média depuis leur ordinateur. Il faut alors sélectionner le fichier correspondant. Ce média sera alors automatiquement ajouté à la chaîne personnelle RecUNIL de l'étudiant.e en question.
2. Enregistrer directement une vidéo: il est alors possible d'enregistrer l'écran ou d'utiliser la webcam. Une fois l'enregistrement terminé, le média est déposé.
3. Sélectionner un média existant: si le média est déjà stocké dans la chaîne RecUNIL de l'étudiant.e, ce bouton permet de chercher un média directement dans sa propre chaîne.

Une fois que l'étudiant·e a cliqué sur le bouton "Insérer", le contenu sera téléchargé et disponible sur Moodle en quelques secondes ou minutes selon sa taille. Il sera de plus rendu disponible sur la chaîne RecUNIL personnelle, où l'étudiant·e aura la possibilité de gérer les médias.

Il n'est pas nécessaire d'activer la fonction "Publier la vidéo" pour que les enseignant·e·s y aient accès.

Dans le cas où l'enseignant·e souhaite utiliser l'activité "Devoir" pour des rendus type vidéo, il faudra décocher l'annotation PDF depuis les paramètres du Devoir : paramètres > typesde feedback > décocher "Annotation PDF", puis enregistrer.



Révision #37

Créé 6 juin 2023 12:58:13 par Nicolas Dunand

Mis à jour 13 juin 2023 06:42:51 par Nicolas Dunand